DESCRIPTIF, CONDITIONS et BULLETIN D'INSCRIPTION
A LA BALADE D'OUVERTURE DU 5 avril 2020.
Organisée par le Moto-Club de la Vallée du Loing.

LE DESCRIPTIF et les CONDITIONS

Cette balade existe depuis la création du club, elle a évoluée tout doucement au fil du temps. En 2012 elle a prit une nouvelle tournure en débutant la journée par ce qui devenue les traditionnelles retrouvailles autour d'un apéro suivi d'un buffet.

Le départ de la balade proprement dite est prévu à 13h45.

Une participation de plus en plus importante !

Depuis l'an 2000 cette balade connait beaucoup de succès au fil des années le nombre des participants est à chaque fois plus important jusqu'à atteindre les 70 motos et 90 personnes en 2016.
Cette année nous fixerons les limites des inscriptions à 90 personnes.
Alors pas de temps à perdre pour partager cette journée avec les kangourous.

Le parcours : 125 kms.

Pour débuter cette nouvelle saison de roulage, je propose une petite flânerie aux paysage très variés.
En effet nous flânerons entre Seine et Marne et Yonne par des petites routes que nous connaissons forcément mais, que l'on ne se lasse pas d'empreinter tant elles sont changeantes en fonction de la saison.

Les horaires : **RDV et déjeuner à 11h30 Foyer polyvalent rue des hautes bornes à Montigny s/ Loing.**
Fléché à partir du Viaduc
Plein de carburant fait. Aucun arrêt à la pompe n'est prévu !

Attention

Nouveau lieu de RDV !

Programme : Déjeuner : 12h. (*Apéro, buffet, café*)
Départ : 13h45.
Retour : 17h30 à Montigny s/ Loing pour le pot de l'amitié.

Le montant de la participation est fixé à 18 € tout compris pour les adhérents 2020 à jour de cotisation et à 25 € pour les extérieurs.

Attention : Notre association n'as aucun vocation philanthropique et de ce fait, personne ne sera admis juste pour la balade sans s'être inscrit et sans s'être acquitté du montant total de la participation.

Toute organisation à un coût, le maximum est fait pour que le montant des participations reste raisonnable pour les participants et pour que l'association puisse continuer à vivre. Merci de votre compréhension.

Chaque participant devra avant le départ signer une décharge au moto club. Chaque équipage se verra remettre un road-book du parcours complet. L'organisateur se réserve le droit de pouvoir modifier le parcours à tout moment si, il estime, que les conditions de circulation sont trop dangereuses au risque de mettre en péril la sécurité des participants. Il se réserve également le droit d'exclure sans contre partie, tout participant ayant une conduite ou un comportement routier dangereux pour la sécurité du groupe.

Attention ! Seules les inscriptions accompagnées du règlement total **avant le 2 avril** seront prisent en compte dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions, seront considérées comme fermes et définitives.

Aucun désistement quelques en soit la raison, ne donnera lieu à quelconque remboursement même partiel.

Partie à conserver

LE BULLETIN D'INSCRIPTION

Balade d'ouverture

5 avril 2020.

Nom : _ Prénom _

Adresse : _

_ _

☏ : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ E-mail : _

Moto (cylindrée marque et type) _

_ _

Nb d'adhérents _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ X 18 € _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ €

Nb non adhérents _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ X 25 € _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ €

Total _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ €

Date de l'inscription _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement avant le jeudi **2 avril 2019**.
Les chèques devront être rédigés à l'ordre : **MCVL**

Moto **C**lub de la **V**allée du **L**oing
68 Rue Renée Montgermont
77690 MONTIGNY s/ LOING
06 75 57 72 97
Courriel: les-kangourous@orange.fr
Web: http://www.les-kangourous.com
N° SIREN: 480 714 708. Code APE 926C
Association loi 1901. n° W774002443

.

DÉCHARGE

Balade d'ouverture des kangourous
du 05 avril 2020

Tous les participants de cette sortie devront être en conformité avec la législation en vigueur, les concernant eux et leur véhicule. *Permis de conduire, carte grise, assurance.*

Tous les participants sont tenus de respecter en tous points le code de la route et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publique.

Le moto club tiens à sensibiliser les participants sur la consommation d'alcool et de stupéfiants et se dégage de toute responsabilité en cas de contrôle de police ou de gendarmerie.

Le moto club dégage toute responsabilité juridique ou pénale en cas d'incident ou d'accident.

Aucun recours ne pourra être engagé contre le moto club, ni contre son président.

Tous les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement.

Signatures pilote et passager précédées de leurs noms et prénoms de la mention lu et approuvé.

Pilote	**Passager (ère)**
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Signature	Signature

Reprendre la route à moto, en toute sécurité

Que l'on ait une bonne expérience ou non de la conduite en moto, il n'en reste pas moins recommandé aux motards qui décident de reprendre la route, après une interruption de plusieurs mois, de faire preuve de prudence et de se préparer en conséquence. Quelques conseils pratiques.

Avant le départ, le motard vérifiera

- l'état des pneus et leur pression. A noter que les pneus des deux roues motorisés s'usent plus vite car ils sont composés de gommes plus tendres (plus de caoutchouc) ; il faut donc les changer plus souvent qu'une voiture. Quant aux pneus sous-gonflés, ils entraînent une surconsommation de carburant ainsi qu'un échauffement qui peut provoquer leur éclatement
- l'éclairage avant et arrière
- la tension et le graissage de la chaîne, le niveau d'huile
- son équipement personnel et plus particulièrement l'état du casque et de la visière, des bottes et des gants. Une visière sale empêche non seulement de bien voir mais accroît, qui plus est, l'éblouissement par les phares des véhicules que l'on croise ou par le soleil. Les vêtements seront solides et bien ajustés, si possible aux couleurs vives ou munis de bandes rétro-réfléchissantes.

Choisir un bon équipement est fondamental car casques et vêtements constituent la seule protection du motard en cas de chute.
La loi oblige d'ailleurs le motard à se couvrir complètement. Voir aussi l'article Code de la route : ce qui change pour les motards, dès le 1er septembre 2011 (en référence).

Lorsqu'on reprend la route, il est recommandé de

- commencer la conduite sur de petits trajets avant un long périple afin de retrouver progressivement la maîtrise de la machine et ses réflexes par rapport aux autres usagers
- ne pas oublier d'allumer les feux de croisement de jour
- rester très vigilant à l'état de la route (surtout après la période hivernale !) et aux conditions météorologiques
- respecter les limitations de vitesse et d'adapter sa vitesse aux circonstances (trafic, chantiers …)
- ne pas transporter de passager durant les premières sorties et, dans tous les cas, d'éviter le transport d'enfants de moins de 10-12 ans.

MOTO CLUB DE LA VALLÉE DU LOING
Règles de base de la conduite en groupe

Composition du groupe

1 - Moto de tête (ouvreur) donne la direction et le rythme de roulage.
2 - Motos de faibles cylindrées, débutants ou "pas rassurés" derrière l'ouvreur.
3 - Motos rapides et arsouilleurs.
4 - Moto "balai".
Plus vous êtes au fond, plus vous devrez rouler vite (à cause de l'éclatement du groupe lors des dépassements de voiture par exemple), donc les motos rapides et arsouilleurs restent derrière. La "moto balai" ne laisse JAMAIS quelqu'un s'arrêter seul et être ainsi toujours à 2 motos minimum. Elle est aussi amenée à jouer au yoyo dans tout le groupe pour ralentir ou bloquer le convoi en cas de problème ou de rythme trop élevé (ou trop lent).

1 - Avant le départ d'une balade, il est essentiel de faire le plein d'essence et de contrôler les différents éléments de sécurité de la moto (pression des pneus, fonctionnement des feux, usure des plaquettes, etc ...).

2 - Un des points les plus importants: Arriver à l'heure au lieu de rendez-vous !!!

3 - Ne pas oublier que assurance permis de conduire et carte grise sont obligatoires. Venez avec ça sera mieux.

4 - Respecter des distances de sécurité suffisantes mais pas excessives afin éviter que le groupe ne s'étale sur plusieurs kilomètres.

5 - Quand c'est possible, roulez en quinconce, c'est-à-dire décalez-vous légèrement à droite ou à gauche par rapport à celui qui vous précède.

6 - On ne se double pas et on ne fait pas la course, ce n'est pas l'endroit pour ça.

7 - Pensez aux autres utilisateurs de la route et arrangez vous pour ne pas les gêner.

8 - Arrêtez-vous au Stop et Feux tricolores même si ceux qui vous précèdent continuent. Ils vous attendront un peu plus loin ...

9 - A chaque changement de direction mettez votre clignotant et assurez-vous que celui qui suit est en mesure de le voir.

10 - Prévenir autant que possibles les autres motards d'éventuels risques constatés (nids de poules, graviers ...).

11 - **Si celui qui suit est lâché, on ralentit et/ou on s'arrête jusqu'à ce qu'il ait rejoint le groupe.**

12 - On ne s'arrête pas n'importe où, seulement à des endroits permettant le stationnement en sécurité de la totalité du groupe.

13 - Ne doublez qu'une seule voiture à la fois et en "saute-mouton", cela permet de créer un espace entre les voitures et permettre à ceux qui sont derrière de remonter les voitures tout aussi rapidement.

14 - Ne jamais rouler au dessus de ses compétences !!! De toute façon, on s'attend toujours donc pas de risques inutiles. Et lors des dépassements de voitures, ce n'est pas parce que la moto devant vous est passée que vous pouvez passer vous aussi ! Le plus grand des risques est ici ! Gardez toujours une bonne visibilité

15 - Quand l'envie vous prend d'aller arsouiller quelque peu, faites attention, il en va de la sécurité de tout

le groupe. A la suite, arrêtez vous à la prochaine ligne droite ou intersection pour attendre le reste du groupe et prendre la bonne direction. Ensuite reprenez vôtre place dans le convoi.

BONNE saison 2020 !!